

RAPPORT N° 94/8-31
au Conseil Municipal

OBJET

**CONVENTION DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC
PROGRAMME DE PROMOTION ECONOMIQUE PRESENTE
PAR L'A.D.P.E. POUR 1995**

Par Délibérations n° 94/5-34 et n° 94/6-54 en dates des 27 juillet et 24 septembre 1994, vous avez confirmé la mission de délégation du service public de promotion économique confiée à l'A.D.P.E. par notre Commune.

Conformément aux termes de la convention passée avec cet organisme, les orientations, la programmation des manifestations majeures, la garantie de recettes attendue et la grille tarifaire (joints en annexes) que l'A.D.P.E. se propose de mettre en oeuvre en 1995 sont soumis à notre aval.

Ces propositions ont été adoptées en Assemblée Générale de l'A.D.P.E. le 24 novembre 1994.

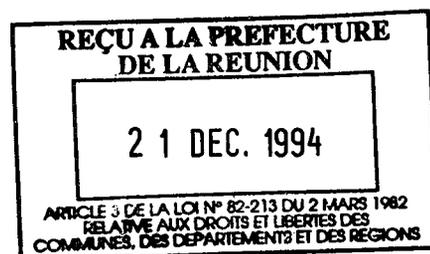
Les données financières de la garantie de recettes figurent également dans notre Budget Primitif 1995.

Je vous demande d'approuver ce Rapport et ses annexes.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 94/8-31
du Conseil Municipal
en séance du Samedi 10 Décembre 1994

OBJET

CONVENTION DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC
PROGRAMME DE PROMOTION ECONOMIQUE PRESENTE
PAR L'A.D.P.E. POUR 1995

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 94/8-31 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique RIVIERE, 5ème Adjoint au Maire, présenté au nom de la Commission Finances ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

Monsieur Dominique RIVIERE n'a pas pris part au vote du Rapport, a quitté momentanément la Salle des Délibérations ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE
(dont 1 Abstention)

ARTICLE 1

Approuve le programme de promotion économique présenté par l'A.D.P.E. pour 1995 : Orientations, programmation des manifestations majeures, garantie de recettes, grille tarifaire, en application de la convention de délégation de service public passée entre la Commune de Saint-Denis et l'A.D.P.E..

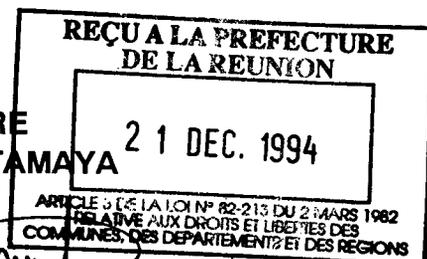
ARTICLE 2

Autorise le Maire à signer l'avenant pour 1995 de la convention de délégation de service public de promotion économique et de gestion du Parc des Expositions et des Congrès de la Ville de Saint-Denis, à intervenir avec l'A.D.P.E. .

pour extrait certifié conforme,
Saint-Denis, le 16 DEC. 1994



LE MAIRE
Michel TAMAYA



ORIENTATIONS DE PROMOTION ECONOMIQUE POUR 1995

RAPPELS DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 1995 : PROMOTION ECONOMIQUE

(CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 1994)

Pour 1995 les orientations de promotion économique se déclinent comme suit :

1. Développement de l'activité « organisation de salons et événements de promotion extérieure », grâce à la mise en place d'un partenariat permanent au niveau de l'A.D.P.E. avec d'autres collectivités et organismes.

La mise en place de ce partenariat, non encore achevée, devrait donner lieu à un complément de programme en cours d'année 1995.

2. La création de nouvelles manifestations professionnelles, dans le domaine de l'emploi et de la formation (Salon de la Création d'Entreprises), des services, du tourisme et des loisirs...

Vu par le Conseil Municipal
en séance du 10 Dec. 1994.



LE MAIRE

M. TAMBOU A LA PREFECTURE
DE LA REUNION

21 DEC. 1994

ARTICLE 3 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTES DES
COMMUNES, DES DEPARTEMENTS ET DES REGIONS

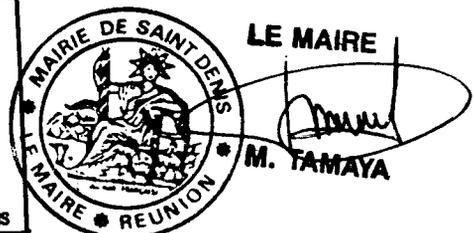
ANNEXE AU RAPPORT N° 94 18 31

PROGRAMMATION
DES MANIFESTATIONS MAJEURES
POUR 1995

MANIFESTATION / Occupation	ORGANISATEUR / Demandeur	DATES		Durée	GENRES
		Début	Fin		
Forum Formation Post-Bac	ONISEP / Rectorat	Déb Mar 95	Déb Mar 95		Salon indirect
Vacances en fête	Mairie - Serv. Animations	24 MARS 95	02 AVR. 95	10 j	Salon indirect
Salon de la Maison	ADPE	28 AVRI 95	08 MAI 95	11 j	Salon direct
Vacances en fête	Mairie - Serv. Animations	19 MAI 95	28 MAI 95	10 j	Salon indirect
Congrès Rotary	ROTARY Club Réunion	20 MAI 95	24 MAI 95	5 j	Congrès extér.
Salon de l'Entreprise	ANPE	Fin Mai 95	Déb Jun 95		Salon indirect
Salon "Interpartenariat"	CCIR	Déb Jun 95	Déb Jun 95	2 jrs	Salon indirect
Rencontre des acteurs locaux de la coopération	Mairie Coopération SDI	2e trim 95	2e trim 95		Forum
Vacances en Fête	Mairie - Serv. Animations	27 JUIL 95	15 AOUT 95	20 j	Salon indirect
Le Temps des Livres	Mairie - Aff. Culturelles	19 OCT. 95	22 OCT. 95	4 j	Salon indirect
Salon Auto-Moto	ADPE	03 NOV. 95	12 NOV. 95	10 j	Salon direct
Forum Sup **	ANPE	OCT-NOV 95	OCT-NOV 95		Salon indirect

NB : "Salon indirect" = Salon sans animation
** = à confirmer

Vu par le Conseil Municipal
en séance du 10 DEC. 1994



ANNEXE AU RAPPORT N° 96 18 31

GARANTIE DE RECETTES 1995

Sur la base des orientations et du préprogramme des manifestations de l'ADPE pour 1995, l'ASSEMBLEE GENERALE de l'ADPE :

- conformément aux termes de l'article 6 de la Convention passée entre la Mairie de Saint-Denis et l'ADPE,
- sollicite de la Commune de Saint-Denis :
 - . de reconduire la demande de garantie de recettes pour 1995 à son montant de 1994 1 100 000 F TTC
 - . de majorer des seuls frais de transfert des personnels de la Mairie à prendre en charge par l'ADPE sur cet exercice 850 000 F TTC

TOTAL T.T.C. 1 950 000 F

Vu par le Conseil Municipal
en séance du 10 DEC. 1994.



LE MAIRE

M. TAMAYA

REÇU A LA PREFECTURE
DE LA REUNION
21 DEC. 1994
ARTICLE 3 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTES DES
COMMUNES, DES DEPARTEMENTS ET DES REGIONS

ANNEXE AU RAPPORT N° 9418-31

GRILLE TARIFAIRE 1995

A.D.P.E.
Année 1995

GRILLE TARIFAIRE D'UTILISATION PREFERENTIELLE DU PARC DES EXPOSITIONS ET DES CONGRES DE SAINT-DENIS

Prestations	Location locaux	Location matériel	Personnel		Matériel ADPE	Autres services + pers. temporaires
			Heures normales	Hrs sup		
Utilisateurs						
* Commune de St-Denis et organismes associatifs paramunicipaux						
- sans paiement par des tiers	0% (gratuit)	0% (gratuit)	0% (gratuit)	Coût de revient	0%	100%
- donnant lieu à paiement par des tiers	0% (gratuit)	0% (gratuit)	0% (gratuit)	100%	0%	100%
Occupation de tiers agréés par la commune						
* Association à activité non commerciale (si la location donne lieu à une activité commerciale, le bénéficiaire entre dans la catégorie Autres)	80%	80%	80%	100%	100%	100%
* Assemblée générale et conseils d'administration associatifs et syndicaux à caractère local	80%	80%	80%	100%	100%	100%
* Association à but humanitaire	50%	50%	50%	100%	50%	100%
* Autres commerciaux						
Autres occupations ponctuelles notamment commerciales (même associatives)	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Congrès extérieurs	50%	50%	50%	100%	100%	100%
Occupations annuelles, pluriannuelles				100%	100%	100%
Occupation nouvelle majeure	100% (sauf négociation commerciale possible			100%	100%	100%
Occupations partenariales	jusqu'à 70% maximum			100%	100%	100%
* Occupations familiales (Salle E et F)	30%	30%	30%	100%	100%	100%

N.B. 1) En cas d'occupation relevant de 2 catégories d'utilisateurs, les conditions tarifaires les plus élevées sont applicables

2) Les coûts d'utilisations sont indiqués en pourcentage du prix de base des prestations

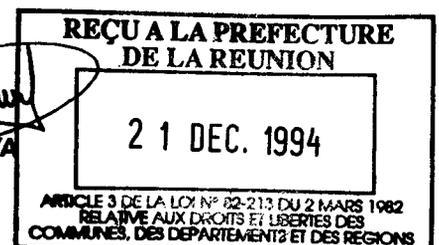
3) Les occupations de tiers agréés par la commune et ayant une assise géographique sur la seule commune de St-Denis se verront appliquer une réduction supplémentaire de 10 %

Vu par le Conseil Municipal
en séance du 10 DEC. 1994.



LE MAIRE

M. TAMAYA



ELEMENTS TARIFAIRES DE BASE LES PLUS UTILISES
(Valeur H.T.)

LOCATION DE LOCAUX :

. m ² nu de hall	11,00 F
. m ² nu de salle de réunion	14,47 F
. m ² nu de cour intérieure	3,00 F

LOCATION DE MATERIEL SUR LE SITE :

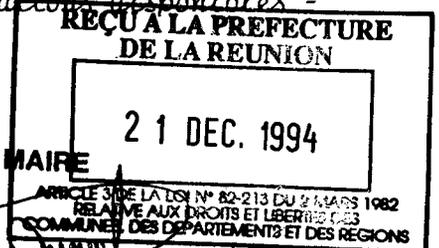
. Mètre linéaire de panneau de stand intérieur	55,81 F
. Tables sur base de 40 minimum/jour	1 395,35 F
. Chaises sur base de 100 minimum/jour	1 395,35 F

PERSONNEL A.D.P.E. :

. Horaires normaux	150,00 F /heure
. Hors horaires normaux	300,00 F /heure

- Liste non exhaustive de l'ensemble des prestations disponibles -

Vu par le Conseil Municipal
en séance du 10 DEC. 1994



M. TAMAYA